Spécial Élections 2014

INTRODUCTION

L'objet de cette communication est de vous informer sur le déroulement des élections des représentants des personnels à la DGAC.

Vous devrez voter trois fois :
- Pour le Comité Technique Ministériel
- Pour le Comité Technique de Proximité en fonction de votre service d'affectation
- Pour la CAP de votre corps d'appartenance

Le calendrier des opérations électorales est le suivant :
- Le vote aura lieu du mardi 2 au jeudi 4 décembre 2014 pour les CT de proximité et les CAP, et uniquement le jeudi 4 décembre 2014 pour le CT Ministériel
- Les bureaux de vote seront ouverts de 09H00 à 17H00 les mardi et mercredi et de 09H00 à 16H00 le jeudi
- Les dépouillements des votes sont organisés du lundi 8 au jeudi 12 décembre 2014

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes absent pour cause de congés (de tous types), d'absence autorisée, de mise à disposition ou de détachement, ou affecté sur un site isolé. Pour ce faire, le matériel de vote vous sera envoyé par le Bureau de Vote Spécial (BVS) dont vous dépendez, le 18 novembre 2014 au plus tard.
L'enveloppe contenant vos votes doit parvenir au BVS avant le 4 décembre 2014 à 16H00.

Elections : mode d'emploi

Les Comités Techniques (CT)

QUELS SONT LES DIFFERENTS COMITES TECHNIQUES (CT) ?

Au niveau du Ministère

Le Comité Technique Ministériel (CTM) traite des questions transversales aux agents du ministère, il examine tous les textes statutaires.
Il s'agit, comme pour tous les Comités Techniques, d'une élection sur liste, et vous devez voter pour une liste **sans y apporter la moindre annotation ni marque distinctive**.

Au CT Ministériel,
votez UNSA Développement Durable !

Au sein de la DGAC

Les CT de proximité

Vous voterez pour le Comité Technique de Proximité du service dans lequel vous êtes affectés.

A la DGAC, les CT de Proximité sont les suivants :
- Le **CT SCR** (Service Central de Réseau) pour l'ensemble des personnels des services centraux de la DGAC (hors SCN)
- Le **CT DSNA**
- Le **CT DSAC**
- Le **CT STAC**
- Le CT **DSI**
- Le **CT SNIA**
- Le **CT ENAC**
- Le **CT DAC/N**ouvelle **C**alédonie
- Le **CT SEAC/P**olynésie **F**rançaise
- Le **CT SEAC/**îles **W**allis et **F**utuna

Là encore, il s'agit d'une élection sur liste et vous devez voter pour une **liste sans y porter la moindre mention ni correction**.

Au CT de proximité,
votez UNSA Développement Durable !

Le CT de réseau

La DGAC, à la demande de CGT et FO, a fait le choix de ne pas faire voter les personnels directement pour le CT DGAC (??).

Le CT DGAC est donc formé par concaténation des voix recueillies dans les élections aux différents CT de proximité.

QUELLES SONT LES QUESTIONS TRAITEES PAR LES COMITES TECHNIQUES (CT) ?

Les Comités Techniques sont consultés sur les questions et projets de textes relatifs :
- A l'organisation et au fonctionnement des services;
- A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences de leur périmètre fonctionnel;
- Aux dispositions statutaires dont l'échelonnement indiciaire ;
- Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail et à leur incidence sur les personnels ;
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- A la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- A l'insertion professionnelle ;
- A l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;

Le CT bénéficie du concours du Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT) dans les matières relevant de sa compétence.

Parallèlement, il doit être informé sur :
- Les moyens budgétaires et en personnel (rapport annuel),
- Les actions menées en matière de formation.

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP)

QUELLES SONT LES DIFFERENTES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) ?

Comme l'indique l'appellation, les CAP (une par corps) sont « Paritaires » : elles comportent autant de membres de l'administration que de représentants des personnels.

Les CAP traitent de toutes les questions relatives aux carrières individuelles des personnels (mutations, titularisation, prolongation de stage, promotion, avancement, détachement …).
Elles sont également consultées en cas de désaccord entre un agent et l'administration (temps partiel, évaluation, etc.).

Un syndicat largement majoritaire peut (s'il est efficace) réellement influer sur une CAP et défendre réellement les agents du corps face à l'administration.

Les CAP peuvent également siéger en formation « Disciplinaire » si un fonctionnaire est soupçonné d'une faute professionnelle.

Pour la CAP TSEEAC, la CAP ATTAAC et la CAP IEEAC, Votez UTCAC !!
(*Unsa Techniciens supérieurs & cadres de l'Aviation Civile*)

UTCAC, UNSA, UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE, POURQUOI DES APPELLATIONS DIFFERENTES ?

L'UTCAC (UNSA Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile) est représentative des TSEEAC, des ATTAAC et des IEEAC, et est affiliée à l'UNSA Développement Durable (la fédération de l'UNSA compétente au sein du Ministère et qui porte la liste UNSA pour le CT Ministériel).

L'UNSA ICNA, l'UNSA IESSA et l'UNSA Administratifs complètent le champ de syndicalisation et permet à l'UNSA de défendre l'ensemble des personnels de la DGAC.

L'UNSA est une Union de syndicats Autonomes.
Ces syndicats sont LIBRES ENSEMBLE !

Les différentes branches de l'UNSA avaient prévu de déposer, comme en 2011, ce qu'on appelle une liste commune qui se serait appelée UNSA (UNSA Administratifs – UNSA ICNA – UNSA IESSA – UTCAC).

Mais, nous avons dû faire face à une basse tentative d'écarter l'UNSA mais aussi FO des instances représentatives des personnels au moyen d'un artifice permettant de ne compter qu'une partie des voix recueillies.

La manip' consistait à diviser, dans chaque CT de proximité, les voix recueillies par le nombre de branches constituant l'Union de syndicats. Dans le scénario imaginé par la CGT, la constitution du CT DGAC se faisait, alors, en éliminant toutes les parties des voix recueillies par chaque branche, inférieures à 10%.

Abracadabra ! … la CGT était N°1 à la DGAC !!

Nous ne dirons pas ce que nous pensons de ce type d'attitude, bien éloignée de la préoccupation qui devrait rester celle de tous : la défense des personnels.
Il semble que certains soient plus préoccupés par une seule chose (voire exclusivement centrés sur celle-ci) : l'intérêt de leur syndicat, quand ce n'est pas leur intérêt propre … !

Nos avocats, après analyse juridique de la situation, nous ont indiqué qu'un risque existait … et nous n'avons pas souhaité courir ce risque.

Pour que les choses changent, que la tendance actuelle soit inversée et qu'un réel rapport de force soit instauré (et pas uniquement des postures de façade ou seulement par voie de tracts comme aujourd'hui), **vous devez donner à l'UNSA, actuellement 2e force syndicale de la DGAC, toutes les chances de passer N°1**.

Le dépôt des listes de l'UNSA a été réalisé de telle sorte que l'ensemble des voix qui s'exprimeront pour l'UNSA soient prises en compte … jusqu'au CT DGAC.
Ce Comité Technique (CT de réseau) est l'instance de référence pour le calcul de représentativité qui rend valides ou non les accords de type « protocole DGAC ».

C'est la raison pour laquelle vous devez voter :
- UNSA Développement Durable pour le CT Ministériel
- UNSA Développement Durable pour les CT de proximité
- UTCAC *(affiliée à l'UNSA Développement Durable)* pour la CAP TSEEAC, la CAP ATTAAC et la CAP IEEAC.

EN RÉSUMÉ …

Pour être effectivement défendu, vous devez voter :